

Termes de références

Développement d'un Dispositif sectoriel de partenariat pour la formation en Agriculture en Côte d'Ivoire

Avec l'appui de



A. Contexte général

Pour accompagner le processus de réforme de formation professionnelle dans les pays africains, le Pôle de Dakar de l'Institut International de Planification de l'Éducation (IIPE) de l'UNESCO, à travers sa Plateforme d'expertise en formation professionnelle (Pefop) appuie les acteurs ivoiriens, à côté de trois autres pays (Sénégal, Mauritanie, Burkina Faso) dans la mise en œuvre de leurs réformes.

Un processus d'identification et d'analyse des freins à l'opérationnalisation de la réforme de l'ETFP en Côte d'Ivoire a été conduit de mars à juin 2017 auquel a été associé l'ensemble des acteurs publics et privés de la formation professionnelle. Il ressort de cette identification et analyse un certain nombre de problématiques sur les cinq axes stratégiques¹ de la Pefop.

En synthèse, les principaux freins suivants ont été identifiés et validés :

- insuffisance de compréhension partagée du Partenariat Public Privé (PPP) dans la formation Professionnelle
- non clarification des rôles et des responsabilités des acteurs de la FP dans le PPP
- faible capacité des acteurs à mettre en œuvre le ppp
- absence d'outils de gestion (guides et manuels de procédure, schéma de financement...) du PPP
- absence de dispositif de gestion des acteurs particulièrement les acteurs privés pour s'impliquer dans le PPP, la formation avec l'entreprise et la certification
- absence de leadership des structures chargées de l'identification des besoins
- insuffisance de capacités des branches professionnelles en matière d'identification des besoins
- manque de mécanismes opérationnels de développement de la formation avec l'entreprise
- résistance du public à l'intégration du privé dans la gouvernance des établissements
- absence d'approches spécifiques à l'implication du privé notamment le secteur informel dans la certification
- absence d'un dispositif national de certification impliquant le privé
- absence de Cadre national de certification
- absence de mécanismes de coordination des missions des acteurs dans la certification
- les parcours non formels d'acquisition des compétences ne sont pas suffisamment valorisés
- gestion de la taxe à la formation professionnelle non adaptée au développement du PPP
- exploitation insuffisante des autres potentiels de contribution des acteurs privés dans le financement de la formation professionnelle

Sur la base de ces freins, un plan d'actions a été élaboré et des actions prioritaires pour la mise en place d'un Programme de contribution à l'opérationnalisation des réformes (Procor), ont été retenues et validées. Croisant les priorités économiques, le panorama des projets et programmes en cours ou prévus et la prédisposition des acteurs à l'implication dans sa mise en œuvre, ce Procor est consacré au secteur de l'agriculture.

Les actions retenues touchent les fonctions principales d'un processus de formation professionnelle. En effet, ce dernier va de l'identification des besoins du marché de l'emploi à l'évaluation et la certification des compétences chez les formés, voire même au suivi de l'insertion de ceux-ci. Sur chacune des fonctions, les acteurs, à différents niveaux (central, régional, local/opérationnel), ont un rôle à jouer mais qui n'est pas encore clairement arrêté, ni suffisamment détaillé pour permettre une compréhension

¹ L'appui du pôle de Dakar de l'IIPE à travers sa Pefop est cadré par cinq axes stratégique à savoir : i) le Partenariat Public Privé, ii) le pilotage de la formation par la demande économique, iii) le pilotage du processus de certification avec le privé, iv) l'équité et l'accès à la formation professionnelle, v) le financement durable et soutenable de la formation.

partagée et une appropriation de ce rôle, ainsi qu'une exécution effective des missions par les acteurs concernés.

Concernant les acteurs à impliquer dans chacune des fonctions, des comités de branches professionnelles ont été mis en place dans le cadre du projet C2D structurant l'économie nationale ivoirienne en 13 branches professionnelles dont une dédiée au secteur agricole. Toutefois la composition de ce comité, les rôles et missions de ses membres, son schéma de fonctionnement ne sont pas encore clarifiés et formalisés, notamment en relation avec les fonctions du processus de formation.

Au cours de l'atelier de validation du Procor et de la réunion de lancement du plan d'actions (juin 2017), quelques remarques et recommandations synthétisées ci-dessous, ont été exprimées par rapport à la levée des freins identifiés notamment pour que le PPP soit un axe transversal qui supporte les différentes fonctions du processus de formation et qui soutient les 4 autres axes d'intervention de la Pefop

- Le dispositif sectoriel de partenariat doit être basé sur les organes déjà existants comme le comité de la branche professionnelle. Il s'agit d'éviter au maximum la multiplicité d'organes.
- les expériences de PPP en formation professionnelle notamment les réalisations de la cellule de développement du partenariat école entreprise (CDPE) constituent les assises sur lesquelles il faut continuer à bâtir un partenariat garantissant une meilleure adéquation formation emploi
- la composition du comité de la branche professionnelle agricole garantit la participation de la quasi-totalité des structures concernées par la formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture y compris le ministère technique mais nécessite une vérification de sa pertinence par rapport aux différentes missions à accomplir.
- la proposition des mesures d'incitation des acteurs doit prendre en compte les différentes formes de motivation et concerner les différents acteurs de la formation à savoir notamment les membres du dispositif partenarial, les entreprises qui participent à la formation et à la certification, les maîtres d'apprentissage et les apprentis et stagiaires.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler la ferme résolution des autorités du pays à favoriser le partenariat public/privé dans le secteur de la formation professionnelle et technique et que les axes d'interventions de la Pefop sont étroitement liés entre eux, particulièrement les trois premiers, et sont en synergie avec la stratégie nationale de réforme de la formation professionnelle validé en conseil de ministres en décembre 2016.

Ainsi pour rendre effective la gouvernance partenariale du système de la FPT, au plan stratégique, une Commission de mise en œuvre des réformes (CMR) et un Comité paritaire de pilotage du partenariat en matière de formation professionnelle et technique (CPP) ont été formellement mis en place (décret adopté au conseil des ministres le 07 décembre 2016).

C'est pourquoi l'objectif de l'appui de l'IPE-Pôle de Dakar aux acteurs de l'ETFP du secteur agricole en Côte d'Ivoire est de les accompagner à clarifier les rôles au niveau opérationnel à travers toutes les fonctions de l'ETFP. Mais également de préciser les modalités de pilotage et de conduite du partenariat particulièrement au niveau du secteur de l'agriculture.

D'un autre côté, afin d'aider les pays à définir un contenu suffisamment détaillé du partenariat et arrêter les rôles et implications de chacun des acteurs pour chacun des axes, l'IPE Pôle de Dakar et l'Institut de la francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF) de l'Organisation internationale de la francophonie ont mobilisé une expertise internationale pour réaliser une étude sur les acteurs et les types de partenariat dans la formation professionnelle. Cette étude a permis de :

- préciser et classer les acteurs concernés par la formation professionnelle en quatre groupes,

- décliner le processus de formation professionnelle en cinq familles de fonctions ;
- résumer les expériences internationales en quatre types de collaboration par rapport au PPP, au pilotage de la formation par la demande et à l'implication du privé dans le processus de la certification et en quatre niveaux de soutenabilité du financement de la formation professionnelle ;
- identifier les rôles/responsabilités d'une manière concrète/opérationnelle de chaque acteur par rapport à chaque fonction du processus de formation professionnelle, axe par axe et pour chacun des types de collaboration entre les acteurs.

Le tableau en annexe constitue pour la présente mission, de manière indicative, un cadre pour établir les relations qui existent ou qui devraient exister entre les différents acteurs et les différentes fonctions d'un processus de formation professionnelle.

C'est dans ce contexte que l'IPE-Pôle de Dakar et le Secrétariat d'Etat pour l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (SE-ETFP) de Côte d'Ivoire souhaitent, mobiliser les services d'un(e) consultant(e) international(e) pour accompagner les acteurs publics et privés du secteur de l'agriculture dans le développement du partenariat public privé en formation professionnelle.

Lors de la validation du Procor, les acteurs concernés ont convenu de faire du comité de la branche professionnelle de l'agriculture la base du dispositif sectoriel de partenariat et de lui apporter les précisions et affinements complémentaires nécessaires à son bon fonctionnement.

Objectif de la mission

L'objectif de la présente mission est d'accompagner les acteurs concernés par ce Procor, publics et privés, dans la finalisation du dispositif sectoriel de partenariat existant, conçu principalement autour du Comité de la branche professionnelle agricole (CBPA), en vue de le rendre plus clair et plus représentatif au niveau opérationnel. Le travail d'affinement doit inclure les implications juridiques, réglementaires ainsi que le schéma de financement du fonctionnement de ce dispositif.

1. Résultats attendus

Le résultat attendu de cette mission est la préparation de toutes les conditions à la mise en place d'un dispositif sectoriel de partenariat fonctionnel pour un meilleur pilotage de la FTP dans le secteur de l'agriculture.

Plus spécifiquement, il est attendu de pouvoir:

- Affiner, selon les besoins identifiés, la composition du Comité de la branche professionnelle agricole et définir d'une manière claire et partagée les missions, la composition et le mode de fonctionnement de CBPA ;
Il y a lieu notamment de clarifier le positionnement des «conseils d'établissement» et des conseils d'administration des centres de formation par rapport au CBPA et de mettre en évidence les différences et surtout les complémentarités ;
- définir d'une manière claire et partagée les rôles et responsabilités de chaque acteur dans le cadre des missions du CBPA au regard des fonctions mentionnées en annexes ;
- préciser et, le cas échéant, apporter des mécanismes complémentaires au schéma de financement, dans un esprit de pérennité réaliste, du dispositif sectoriel de PPP en matière de formation professionnelle y compris le CBPA (Comment financer les réunions et activités du CBPA ? Comment financer chacune des contributions des différents partenaires ? Si, par exemple, les professionnels sont appelés à exprimer les besoins en compétences du secteur dans

la région, comment vont-ils financer le travail nécessaire ? eux-mêmes ? sur une autre source ? un cofinancement et avec qui ? ...etc.) ;

- identifier des approches d'incitation et de motivation des acteurs de la formation concernés par le PPP
- identifier des formes d'incitation et de motivation des acteurs impliqués dans le développement de la formation avec l'entreprise et la certification
- identifier des mécanismes de prise en charge des coûts de l'apprentissage notamment les charges sociales de l'apprenti ;
- proposer les grandes lignes des enrichissements et/ou des adaptations des textes juridiques et réglementaires afin de permettre l'opérationnalisation de l'ensemble des composantes du dispositif sectoriel de PPP, dont celles liées aux missions du CBPA en rapport avec la mise en œuvre de la politique rénovée de formation professionnelle.

2. Méthodologie de travail

Cette mission sera réalisée en quatre étapes :

Etape 1 : 10 jours à Abidjan

Il s'agit d'un travail de terrain, avec des représentants des acteurs impliqués dans le processus de la formation agricole. Le point focal en Côte d'Ivoire, en coordination avec l'IPE-Pôle de Dakar et les acteurs concernés par le Procor, identifiera les personnes à rencontrer et arrêtera les rendez-vous. Des ajustements pourraient être introduits en coordination avec le(la) consultant(e).

Sur la base de son expérience, de sa connaissance du contexte ivoirien et sur la base d'une analyse documentaire complémentaire sur ce contexte, le (la) consultant(e) rencontre les représentants identifiés, du secteur public (dont le ministère en charge de l'agriculture) comme du secteur privé. Il (elle) recueille les perceptions et attentes de ces derniers et identifie avec eux, les précisions, affinements, compléments, ... nécessaires à rendre le dispositif sectoriel de partenariat public-privé opérationnel et performant notamment en lien avec les aspects suivants :

- les missions du CBPA par rapport à chacune des fonctions mentionnées en annexe ;
- la relation(s) entre le CBPA et les cadres de concertation nationaux notamment CPP, et CMR ;
- la relation(s) entre le CBPA et les Conseils d'administration ou Conseils d'établissement des structures d'ETFP ;
- la structuration du CBPA assurant une bonne fonctionnalité par rapport aux missions (nécessités de sous-comités ou non si oui lesquels ?) ;
- la composition des membres du CBPA assurant une bonne représentativité des différents acteurs (en considérant la composition actuelle) ;
- les rôles et responsabilités de chaque acteur en tenant compte du contexte sectoriel et des capacités réelles des acteurs ;
- les mesures d'accompagnement permettant à chaque acteur d'assumer et d'assurer son rôle et ses responsabilités ;
- le schéma de financement du dispositif sectoriel de PPP en matière de FP (dont le fonctionnement du CBPA) ainsi que les activités revenant à chaque partenaire, les sources et les approches de financement ? (Y a-t-il par exemple des possibilités avec le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) ? Peut-on avoir des cofinancements ? ...etc) ;
- les grandes lignes des dispositions juridiques et réglementaires (nouvelles ou sous forme d'adaptation) à arrêter pour instituer et formaliser le dispositif sectoriel de PPP en matière de FP dont le CBPA ;

- le financement des incitations et motivations des acteurs notamment relatives à l'implication des acteurs dans le PPP, au développement de la formation avec l'entreprise et la prise en charge des coûts de l'apprentissage, à l'implication du secteur privé dans le processus la certification.

Le travail de terrain se fera à Abidjan. Les aspects purement organisationnels et logistiques (contact des structures à rencontrer, agenda des rencontres...) sont à la charge du point focal national.

Etape 2 : 5 jours à distance

Il s'agit d'un travail à distance. Sur la base des résultats de la première étape, l'expert(e) international(e) préparera un avant-projet du dispositif sectoriel amélioré de partenariat public-privé en matière de FP incluant l'ensemble des éléments mentionnés à l'étape 1 et toute autre suggestion qu'il(elle) juge utile. L'avant-projet du dispositif sectoriel amélioré servira d'input pour préparer et animer l'atelier national prévu à l'étape 3.

L'expert(e) proposera un projet de Termes de Références pour l'organisation de l'atelier prévu à l'étape 3. Il(elle) proposera, à titre indicatif, une liste de personnes ayant les profils les plus adéquats pour participer à cet atelier. La liste proposée ainsi que les TdR doivent être stabilisés avec le point focal du SE-ETFP et l'IIPE-Pôle de Dakar avant de passer à la troisième étape.

Etape 3 : 5 jours à Abidjan

Durant cette semaine de travail à Abidjan sera organisé un atelier national de 3 jours. Il réunira les représentants des différents acteurs concernés (liste susmentionnée).

Les aspects purement organisationnels et logistiques sont à la charge du point focal en coordination avec l'IIPE-Pôle de Dakar. L'expert(e) utilisera toutefois la journée qui précède l'atelier pour en finaliser la préparation.

Cet atelier national a pour objectif de mettre en commun et de valider les différentes composantes proposées, à la lumière des résultats des étapes précédentes, au titre de dispositif amélioré de PPP en matière de FP orientée au secteur agricole. Au cours de l'atelier le consultant évoquera avec les acteurs concernés les adaptations (dans leurs grandes lignes) d'ordre juridique et réglementaire nécessaires pour instituer et formaliser le dispositif sectoriel amélioré de PPP et permettre son bon fonctionnement, en cohérence avec les lois et règlements du pays, des secteurs économiques concernés et du sous-secteur de la FTP. Le 5ème jour servira à l'expert pour élaborer un aide-mémoire synthétique sur les résultats de l'atelier y compris les pistes d'évolution du cadre juridique et réglementaire en cohérence avec le dispositif amélioré de PPP en concertation avec les principaux acteurs centraux.

Etape 4 : 5 jours à distance : Production du rapport final de la mission

Sur la base des conclusions de l'atelier national et du travail de terrain, le(la) consultant(e) international(e) produira un rapport final portant l'ensemble des éléments qui concernent le dispositif sectoriel amélioré de partenariat à transmettre à l'IIPE-Pôle de Dakar.

3. Durée estimée et calendrier indicatif de la mission

Etapes	Consultant International	Dates prévisionnelles	Lieu de la mission
Etape 1	10h/j	23/10 au 03/11 2017	A Abidjan
Etape 2	5h/j	13 au 17 novembre 2017	A distance
Etape 3	5h/j	27/11 au 01/12 / 2017	A Abidjan
Etape 4	5h/j	11 au 15 décembre 2017	A distance
Total	25h/j		

Il est attendu que la mission se déroule durant la période octobre/ décembre, avec un démarrage souhaité le 23 octobre et l'organisation d'un atelier national vers la fin novembre 2017. Néanmoins ces dates sont susceptibles d'être légèrement modifiées selon la disponibilité des partenaires nationaux.

4. Livrables

- livrable 1 : rapport préliminaire qui constitue l'avant-projet du dispositif sectoriel de partenariat synthétisant les résultats des échanges avec les acteurs concernés lors de l'étape 1 ;
- livrable 2 : le rapport final, narratif et détaillé comportant les différentes composantes du dispositif sectoriel de Partenariat y compris les grandes lignes des aspects juridiques et réglementaires.

B. Choix du consultant et rémunération

Avoir des expériences avérées en matière de :

- partenariat public-privé dans la formation professionnelle ;
- mise en place de cadres de partenariat dans la formation professionnelle.
- Connaissance du contexte ivoirien et/ou ouest africain de formation professionnelle

1 Critères de sélection

- niveau d'étude : minimum Master/DESS/DEA ou équivalent ;
- nombre d'années d'expérience pertinente dans le champ de la mission : minimum de 15 ans.
- La pertinence de la note de compréhension de la mission que le(la) consultant(e) remettra à l'IIPE-Pôle de Dakar dans son offre technique

2 Rémunération

Pour un(e) consultant(e) international(e), le taux journalier des honoraires est fixé à 400 dollars E.U./jour.

Les frais de déplacement (transport et per diem) des consultants seront pris en charge par l'IIPE-Pôle de Dakar conformément aux taux en vigueur.

Les frais de l'atelier seront pris en charge par l'IIPE-Pôle de Dakar.

C. Procédure de participation

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette mission doivent envoyer leur candidature et y inclure les renseignements suivants :

- Une courte lettre de motivation confirmant leur disponibilité à conduire une telle mission conformément au calendrier établi au point 6 de la partie A ;
- Un CV actualisé et présentant leur expérience et leur expertise pour mener à bien cette mission ;
- Une note synthétique précisant leur compréhension de la mission et leur démarche méthodologique.

Les candidatures doivent parvenir à l'UNESCO avant le 13 octobre 2017.

Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier électronique à Mme Neloum Koumtingue :
n.koumtingue@unesco.org

Annexe : Cadre indicatif des relations entre les fonctions de la FTP et les acteurs régionaux

Processus Fonction acteurs	politique et planification		Référentiels			Formation					Qualité		Financem ent
	élaborati on de la politique de la FP	Planificati on du développe ment de la FP	Identificati on des besoins en compétence s	Déterminati on des compétence s (REM/REC)	Conception et définition du contenu de formation	Formation des formateur s	infrastructur es équipement s et matière d'œuvre	Organis ation de la formatio n	gestion des établi s sements	Evaluation/ certificatio n	évaluation de l'efficacité externe du système (taux d'insertion)	Communicatio n (information sur les métiers et les parcours)	
Ministères													
Structures déconcentré es													
Collectivités territoriales													
Etablissem ents de formation ²													
Organisati ons professionnel les nationales d'employeurs													
Organisati ons professionnel les déconcentré es d'employeurs													
Entreprises													
Société civile													

² Y inclure les établissements privés en ce sens qu'ils assurent une mission de service public.

Organisations syndicales nationales														
Organisation syndicale de la branche d'activité														
Fonds														
Bénéficiaires														
Partenaires techniques et Financiers (PTF)														
Autres acteurs (Institutions de recherches ...)														